

Cooperl reprend l'activité charcuterie de Turenne LafayetteMARIE CADOUX |

[Entreprises](#), [Financière Turenne Lafayette](#), [Cooperl Arc Atlantique](#)

Publié le 25/04/2017

Première opération de cession pour le groupe Financière Turenne Lafayette. Le groupe coopératif Cooperl se porte acquéreur de l'ensemble des activités charcuterie. Le processus d'adossement devrait prendre plusieurs semaines.



Le groupe coopératif Cooperl se porte acquéreur de l'ensemble des activités charcuterie

[Quel avenir pour le groupe Turenne Lafayette ?](#)

Près de cinq mois après le décès le 30 novembre 2016 de Monique Piffaut, unique actionnaire de Financière Turenne Lafayette, la première opération de cession du groupe est annoncée. Elle concerne la totalité des actifs des sociétés Paul Prédault, La Lampaulaise de Salaisons, [Madrange](#), Montagne Noire, Germanaud et de l'ensemble des salariés. 11 sites au total sont concernés par cette reprise.

Préservation des sites et des emplois

Le repreneur est la coopérative bretonne Cooperl dirigée par Patrice Drillet, numéro un français de l'élevage de porcs. Dans un courrier adressé à ses adhérents en date du 6 avril 2017, Patrice Drillet justifiait ce projet de reprise : *« sachez qu'il est structurant pour notre coopérative et pour la production porcine dans son ensemble. Il permet aussi de préserver l'essentiel des sites et des emplois. Les producteurs de porcs, quelle que soit leur structure, ont beaucoup souffert les années passées. C'est aujourd'hui qu'il nous faut agir pour modifier les équilibres futurs au sein de la filière. Si nous savons être au rendez-vous, nous pouvons faire les choses dans l'intérêt bien compris des producteurs français »*, écrivait-il. . .

Dans un communiqué publié ce mardi 25 avril 2017, le groupe Financière Turenne Lafayette précise que *« le processus d'adossement devrait prendre plusieurs semaines et fera l'objet d'une information-consultation des instances représentatives du personnel avant d'être soumis au Tribunal de Commerce de Paris qui décidera en dernier lieu des modalités de la cession »*.

Moins de deux semaines après le décès de Monique Piffaut, un audit diligenté sur la situation économique et financière du groupe qui détient notamment William Saurin, Madrange et Garbit, faisait état d'une présentation truquée des comptes depuis plusieurs années. Le montant des dettes s'élève à 350 M€. La justice a été saisie du dossier et le processus de cession des différentes entités du groupe enclenché à partir du 25 janvier 2017.